

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

CENTRE SOCIAL L'ARCHIPEL

**8 rue du 19 août 1942
76 200 DIEPPE**

Sarl au capital de 38.750 € inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de Normandie et sur
la liste nationale des Commissaires aux Comptes, rattachée à la CRCC de Rouen - Siret : 788 752 525 00014

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE
31 DECEMBRE 2020**

CENTRE SOCIAL L'ARCHIPEL

8 rue du 19 août 1942
76 200 DIEPPE

Sarl au capital de 38.750 € inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de Normandie et sur
la liste nationale des Commissaires aux Comptes, rattachée à la CRCC de Rouen - Siret : 788 752 525 00014

CENTRE SOCIAL L'ARCHIPEL
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée Générale de l'association « CENTRE SOCIAL L'ARCHIPEL »,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « CENTRE SOCIAL L'ARCHIPEL » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion avec réserve

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « changement de méthode comptable » de l'annexe des comptes annuels, concernant les changements comptables liés à un changement de réglementation comptable, du fait de la mise en application à compter du 1^{er} janvier 2020 du règlement n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme mentionné ci avant la note « changement de méthode comptable » de l'annexe des comptes annuels évoque les changements de méthode comptables intervenus au cours de l'exercice en application du règlement comptable n°2018-06 du 5 décembre 2018.

Dans le cadre de mon appréciation des principes comptables suivis par votre association, je me suis assuré que le traitement comptable est correct et que la présentation qui en est faite est appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant l'organe de contrôle relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

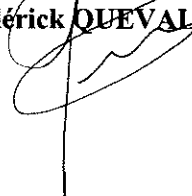
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

A Saint Aubin Sur Scie, le 12 août 2021

BRAY CAUX EXPERTISES

Commissaire aux comptes

Frédéric QUEVAL



Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan Association

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	8 803,60	8 803,60		
Immobilisations corporelles				
Constructions		32,63	-32,63	
Installations techniques, matériel et outillage	29 635,91	27 394,17	2 241,74	809,86
Autres immobilisations corporelles	140 798,63	79 869,29	60 929,34	38 515,13
Immobilisations financières				
TIAP & autres titres immobilisés	15,00		15,00	15,00
Autres immobilisations financières	40,00		40,00	40,00
ACTIF IMMOBILISE	179 293,14	116 099,69	63 193,45	39 379,99
Stocks				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	550,10		550,10	495,10
Autres créances	34 909,65		34 909,65	22 823,16
Divers				
Disponibilités	221 458,48		221 458,48	213 328,73
Charges constatées d'avance	1 983,17		1 983,17	5 061,10
ACTIF CIRCULANT	258 901,40		258 901,40	241 708,09
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	438 194,54	116 099,69	322 094,85	281 088,08

Bilan Association

	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise		101 918,35
Report à nouveau	172 661,54	59 009,23
RESULTAT DE L'EXERCICE	48 696,65	25 981,15
Subventions d'investissement	17 081,91	
FONDS PROPRES	238 440,10	186 908,73
Fonds associatifs avec droit de reprise		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques	20 077,00	8 689,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	20 077,00	8 689,00
Fonds dédiés sur subventions	9 260,00	12 142,00
FONDS DEDIES	9 260,00	12 142,00
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 187,16	8 026,14
Dettes fiscales et sociales	31 421,53	30 342,07
Autres dettes		2 845,27
Produits constatés d'avance	11 709,06	32 134,87
DETTES	54 317,75	73 348,35
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	322 094,85	281 088,08

Compte de résultat Association

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois
Production vendue	48 707,21	46 117,89
Subventions d'exploitation	312 983,59	287 151,66
Reprises et Transferts de charge	10 948,56	7 515,33
Cotisations	2 739,95	2 790,50
Autres produits		50,00
Produits d'exploitation	375 379,31	343 625,38
Autres achats non stockés et charges externes	85 678,13	98 389,65
Impôts et taxes	4 367,77	3 329,70
Salaires et Traitements	181 662,46	166 056,22
Charges sociales	47 528,96	42 277,41
Amortissements et provisions	22 731,82	8 423,72
Charges d'exploitation	341 969,14	318 476,70
RESULTAT D'EXPLOITATION	33 410,17	25 148,68
Produits financiers	376,42	654,56
Résultat financier	376,42	654,56
RESULTAT COURANT	33 786,59	25 803,24
Produits exceptionnels	12 317,79	625,98
Charges exceptionnelles	289,73	448,07
Résultat exceptionnel	12 028,06	177,91
Report des ressources non utilisées	12 142,00	
Engagements à réaliser	9 260,00	
EXCEDENT OU DEFICIT	48 696,65	25 981,15
Contribution volontaires en nature		
Bénévolat	30 000,00	
Prestations en nature	41 927,07	
Dons en nature	20 144,74	
Total des produits	92 071,81	
Mise à disposition gratuite	71 927,07	
Personnel bénévole	20 144,74	
Total des charges	92 071,81	

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : L'ARCHIPEL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 322 095 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 48 697 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/06/2021 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.



Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

FONDS DEDIES

Dotation sur l'exercice d'un montant de 9260 euros

- ARS Ateliers reportés sur 2021 pour 6380 euros
- Département Perte d'autonomie , Ateleirs reportés usr 2021 pour 2880 euros

PRESTATIONS DE SERVICE

Les soldes des prestations de servcies à recevoir ont été provisionnés au plus juste, en fonction des éléments fournis par l'association

PROVISION POUR INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE

Le montant au 31.12.2020 s'élève à 20077 euros soit une variation de 11388 euros par rapport au 31.12.2019

La méthode d'évaluation de la provision des IDR est la méthode rétrospective et les hypothèses retenues sont :

- Taux d'évaluation salariale : 1 %
- Départ retraite âge 62 ans
- Taux d'actualisation finncière : 0.40 %

BENEVOLAT

Le bénévolat valorisé a été évalué en fonction du temps passé par les bénévoles dans les différents activités soit :

1778 heures sur la base du smic chargé soit 1778×11.33 euros = 20144.74 euros

CHANGEMENT DE METHODES

Selon le nouveau référentiel (R2018-06), la comptabilisation des subventions d'investissements impacte le résultat 2020 de 7674.13 euros.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	8 804			8 804
Immobilisations incorporelles	8 804			8 804
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	27 678	1 958		29 636
- Installations générales, agencements aménagements divers	59 823	4 572		64 395
- Matériel de transport	26 427	19 622		46 049
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	21 349	9 006		30 355
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	135 277	35 157		170 435
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	15			15
- Prêts et autres immobilisations financières	40			40
Immobilisations financières	55			55
ACTIF IMMOBILISE	144 136	35 157		179 293

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		35 157		35 157
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		35 157		35 157
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	8 804			8 804
Immobilisations incorporelles	8 804			8 804
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				33
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	26 868	560		27 394
- Installations générales, agencements aménagement divers	42 971	1 875		44 846
- Matériel de transport	12 990	6 070		19 060
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	13 123	2 840		15 963
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	95 952	11 346		107 296
ACTIF IMMOBILISE	104 756	11 346		116 100

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 37 483 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	40		40
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	550	550	
Autres	34 910	34 910	
Charges constatées d'avance	1 983	1 983	
Total	37 483	37 443	40
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Divers : produits à recevoir	34 910
Total	34 910

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	8 689				20 077
Total	8 689				20 077
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		11 388			
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 54 318 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 187	11 187		
Dettes fiscales et sociales	31 422	31 422		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance	11 709	11 709		
Total	54 318	54 318		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs factures non parvenues	4 018
Dettes prov. pour congés à payer	12 037
Ch soc / congés à payer	3 727
Charges fiscales sur prov cp	227
Total	20 009

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	1 983		
Total	1 983		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	11 709		
Total	11 709		

 Notes sur le compte de résultat**Charges et produits d'exploitation et financiers****Rémunération des commissaires aux comptes****Commissaire aux comptes Titulaire**

Honoraire de certification des comptes : 2 604 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

 Affectation du résultat

	Déficit	Bénéfice
Résultat de l'exercice		48 696,65
Part du résultat sur gestion libre		48 696,65

Conséquences de l'événement Covid19

Règles et méthodes comptables

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Contributions volontaires

Contributions volontaires

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois
Ressources		
Bénévolat	30 000	
Prestations en nature	41 927	
Dons en nature	20 145	
Total	92 072	
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	30 000	
Prestations	41 927	
Personnel bénévole	20 145	
Total	92 072	